

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIXMINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTSDIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS & DES
TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET N° 78/426 DU 2 JUIN 1978
portant promotion
au titre de l'année 1977 des Ingénieurs en
Chef des Cadres de la Catégorie A Hiérar-
chie I des Services Techniques (TP).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5/4/77;

Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant statut Général des fonctionnaires
des Cadres;Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;Vu l'Arrêté 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des Cadres
de la Catégorie A I des Services Techniques de la R.P.C.;Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations
des Cadres de la République Populaire du Congo;Vu le Décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du Décret
62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Cadres
de la République Populaire du Congo;Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies
des Cadres ~~entes~~ par la Loi 15-62 portant statut Général des fonction-
naires;Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et révocation
des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;Vu le Décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;Vu l'Acte n° 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti
et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du
Plan;Vu le Décret 77/165 du 5/4/77 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;Vu le Décret n° 78/316 MTPT/RNTP du 27 Avril 1978, portant
inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année 1977 des
Ingénieurs en Chef des Cadres de la Catégorie A I des Services Tech-
niques (TP);Vu l'Ordon.n° 35-77 du 28/7/77 relative à l'exercice du pouvoir règlemen-
taire en R.P.C.,

ARTICLE 1ER.- Sont promus au 2ème échelon de leur grade de au
titre de l'année 1977, les Ingénieurs en Chef des Cadres de la Catégorie
A I des Services Techniques (TP) dont les noms suivent :

- KITOKO André p/c du 21/5/77 MINI-SANTE - Brazzaville
- BAKANTSJI Albert p/c du 1/10/77 - Mairie - Brazzaville
- BOUMPOUTOU Basile p/c du 16/7/77 RNTP - Brazzaville.

.../...

-2-

ARTICLE 2.: Le présent décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de la soldé à compter de la date de signature sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 2 JUIN 1978

Par le 2ème Vice-Président du Comité Militaire du Par i, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports

Le Ministre des Finances en mission, Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan.

COMMANDANT Martin BITA

François BITA

Le Ministre de la Justice et du Travail
Garde des Sceaux

Alphonse MOUTESSOU-POUATI

APPENDICES

IOPFC.....	1
CCM/BC.....	2
HST.....	2
GFP-DPP.....	4
CF.....	2
B.....	2
I-RNTP.....	15
ISSIER.....	9
NI SANTE.....	3
IRIE/BRAZZAVILLE	2
TERESSES.....	3